# REPRISE DES ECOLES LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

# dans le contexte du reconfinement national

# et de l’hommage à Samuel Paty

# Information aux parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le 28 novembre 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à une nouvelle phase de confinement, dès vendredi 30 octobre 2020 et jusqu’au 1er décembre 2020.

Les écoles resteront ouvertes et fonctionneront avec un accueil de tous les élèves, dans le strict respect d’un nouveau [protocole sanitaire](https://www.education.gouv.fr/media/71258/download) mis en œuvre dès la reprise.

L’évolution du protocole sanitaire répond aux grands principes suivants :

* Respect des gestes barrière
* Port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP
* Hygiène des mains
* Nettoyage et aération des locaux
* Limitation du brassage

Concrètement, et concernant l’hygiène des mains, le lavage des mains sera réalisé, a minima :

* à l’arrivée dans l’école ;
* avant et après chaque repas ;
* avant et après les récréations ;
* après être allé aux toilettes ;
* le soir avant de rentrer chez soi ou dès l’arrivée au domicile.

Pour celle nouvelle phase, votre rôle, en tant que parents d’élèves, reste essentiel pour permettre le bon fonctionnement des écoles.

L’objectif que nous partageons avec vous est clair : *protéger tous les élèves et les adultes et assurer l’éducation pour tous.*

Vous devez vous engager à ne pas mettre vos enfants à l’école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez eux ou dans votre famille. Je vous remercie de penser à fournir à votre enfant des mouchoirs en papier et le nombre de masques pour la journée (1 toutes les 4h). Les directeurs et directrices disposent de quelques masques pédiatriques en dépannage, mais ils ne doivent pas en fournir systématiquement : cela relève de votre responsabilité.

Les enseignants s’appliquent les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

Si des symptômes de la COVID-19 ou de la fièvre surviennent en cours de journée chez un élève, il sera isolé, vous serez prévenus et vous devrez venir le chercher au plus vite. Un personnel concerné par l'apparition de symptômes sera soumis aux mêmes obligations et rentrera chez lui. Dans ce cas, et afin de limiter les brassages d'élèves, il pourra vous être demandé de venir alors chercher votre enfant à l’école.

Certaines écoles sont susceptibles d'aménager les horaires d’entrée et de sortie pour faciliter le mise en œuvre du protocole sanitaire. Si l’école de votre enfant est concernée, vous serez bien évidemment informés.

Par ailleurs, vous avez vraisemblablement appris que la matinée du lundi 2 novembre 2020 sera banalisée dans tous les établissements scolaires pour qu’un hommage puisse être rendu à Monsieur Samuel Paty, professeur victime d’un attentat à proximité du collège dans lequel il enseignait, vendredi 16 octobre 2020.

Les enseignants vont disposer d’un temps de réunion entre collègues jusqu’à 10h pour se retrouver après cet événement qui a affecté toute une profession, et je le sais, au-delà, toute la communauté éducative dont vous faites partie. En outre, ils prépareront en équipe le déroulement des deux temps qui suivront : un temps de travail en classe sur les valeurs de la République et une minute de recueillement à 11h15.

C’est pourquoi, je vous saurais gré, dans la mesure de vos possibilités, de n’accompagner votre enfant à l’école que pour 10h lundi 2 novembre, le Ministre de l’Education Nationale ayant décidé que les écoles accueilleraient leurs élèves à cet horaire ce lundi.

Certaines mairies, dans le mesure de leurs possibilités, et dans le respect du nouveau protocole sanitaire, proposeront un accueil des enfants des parents rencontrant des difficultés sur ce point. Vous pouvez vous rapprocher des mairies ou des directeurs et directrices qui disposeront probablement de l'information.

Enfin, il convient que vous disposiez d’une attestation dérogatoire de déplacement spécifique pour accompagner votre enfant à l’école. Chaque directeur ou directrice vous précisera les modalités pratiques pour apposer le cachet de l’école sur ce justificatif de déplacement scolaire, lequel relève de votre responsabilité et qui est [téléchargeable ici](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-justificatif-de-deplacement-scolaire.pdf).

Une tolérance pour les déplacements scolaires vers les écoles primaires jusqu’au mardi 3 novembre au soir est accordée par la préfecture pour permettre aux directeurs et directrices d’apposer le cachet de l’école sur votre attestation. Dans cette attente, vous pouvez remplir l’attestation de déplacement dérogatoire à chaque trajet vers l’école.

Notre collaboration est essentielle, nos préoccupations et notre intérêt communs autour des enfants, et je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Avec toute ma considération,

Madame l’IEN en charge de la circonscription d’Ambérieu en Bugey

# Organisation générale de la reprise des écoles lundi 2 novembre 2020 dans le contexte du reconfinement national et de l’hommage à Samuel Paty

# \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Chers Parents,

Vous avez pris connaissance du cadrage général de la reprise des écoles lundi 2 novembre 2020 et de ses implications sur la scolarité communiquées par l’Inspectrice ou l’Inspecteur de l’éducation nationale de la circonscription, sous l’autorité de l’Inspectrice d’Académie – Directrice Académique des Services de l’Education Nationale de l’Ain.

Merci de remplir une attestation dérogatoire de déplacement [téléchargeable ici](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-justificatif-de-deplacement-scolaire.pdf) pour lundi matin, votre enfant aura son justificatif dans le cartable

M. Pierre FAVRE, directeur de l’école

SIGNATURE DES PARENTS :